L'UPTR rencontre le **Secrétaire d'Etat** aux **Finances**

Bernard Clerfayt nous parle de sa fonction et répond aux questions des transporteurs concernant l'eurovignette, la déclaration TVA et les accises.

D'entrée de jeu, Bernard Clerfayt insiste sur le fait qu'il est bien conscient que « *le secteur de la logistique, que défend l'UPTR, est une des plus fortes branches économiques en Belgique et trop de gens l'ignorent encore. La Belgique est la partie du monde où la logistique est l'activité la plus forte. Il faut constamment le rappeler. Je travaille à répéter partout que c'est absolument fondamental. Surtout, au vu des grands atouts que le pays présente : de grands ports très modernes, un réseau viaire très développé et une grande expertise dans le secteur, mais aussi, que le transport est un secteur fondamental pour l'économie belge et que les questions environnementales et la crise économique sont un nouveau défi pour les transporteurs.* »

Bernard Clerfayt :
"le transport est un secteur fondamental pour l'économie belge"

UPTR : Monsieur Clerfayt, vous occupez le poste de Secrétaire d'Etat à la modernisation du SPF Finances, à la Fiscalité environnementale et à la Lutte contre la fraude fiscale. Pourriez-vous rappeler à nos membres les lignes de forces de votre fonction ?

Bernard Clerfayt : Je suis l'adjoint du ministre des finances, j'ai le plaisir et l'honneur de le remplacer en toutes circonstances lorsque ses obligations l'appellent ailleurs. Pour une première expérience ministérielle, c'est très formatif. Il n'y a pas plus prestigieux que le département des finances. De plus, nous touchons à tous les secteurs. Comme je suis économiste de formation, je ne suis pas trop perdu; en effet, les finances agissent directement sur le développement de l'activité économique ou le financement d'autres services publics. Je m'occupe de la modernisation des finances, de l'éco-fiscalité et de la lutte contre la fraude. La modernisation de la finance est un énorme enjeu parce que cela touche l'ensemble de la population et représente près de 30.000 agents. La modernisation du département passe, entre autres, par l'outil informatique qui permettra le traitement plus rapide des données et donc, d'augmenter la productivité de façon à ce que les agents puissent se focaliser davantage sur la lutte contre la fraude fiscale. Un des objectifs primordiaux est d'instaurer une logique d'orientation client, comme dans le monde de l'entreprise, mais aussi de faire en sorte que les tâches incombant aux contribuables soient les plus simples possibles, de manière à réduire l'indiscipline fiscale qui est, dans bien des cas, involontaire. Les déclarations et procédures sont complexes et occasionnent des erreurs. Comment améliorer la perception des règles et des procédures fiscales par le contribuable, par l'entrepreneur et par l'entreprise de manière à ce que cela se passe mieux pour elle et faire évoluer les structures du ministère des finances pour mettre en place notre nouveau projet, le pilier « grandes entreprises ».

“La modernisation de la finance est un énorme enjeu parce que cela touche l'ensemble de la population et représente près de 30.000 agents”

Bernard Clerfayt :
“Je suis l'adjoint du ministre des finances, j'ai le plaisir et l'honneur de le remplacer en toutes circonstances lorsque ses obligations l'appellent ailleurs”

“Ce n'est peut-être pas très populaire, mais il est un fait qu'en Belgique, la fiscalité qui pèse sur l'énergie en général est plus faible que la moyenne des autres pays européens”

On a en effet besoin d'outils spécifiques pour contrôler les grandes entreprises. En ce qui concerne l'éco-fiscalité, ma fonction consiste à voir comment nous allons adapter la fiscalité aux nouveaux enjeux environnementaux. Nous devons concevoir de nouvelles dispositions afin de stimuler le respect de l'environnement. Ce qui me préoccupe, c'est qu'il ne faut absolument pas augmenter la pression fiscale générale car elle est déjà très élevée en Belgique. **Il faut repenser la fiscalité et en réorienter la distribution. Celle-ci doit réduire la pression fiscale sur le travail d'une part, pour encourager la création d'emplois, et la déplacer plutôt sur les achats de biens, de comportements ou de services qui ne sont pas environnementalement souhaitables.** Ce qui pour les transporteurs fait immédiatement penser à l'utilisation du carburant. Ce n'est peut-être pas très populaire, mais il est un fait qu'en Belgique, la fiscalité qui pèse sur l'énergie en général est plus faible que la moyenne des autres pays européens. Il y a donc là une marge pour déplacer la fiscalité du travail vers les énergies. Ce qui incitera à un nouveau comportement. Par exemple, choisir d'acheter un camion ou un nouveau chauffage utilisant moins d'énergie à long terme. L'objectif, c'est de créer les conditions, dans la relance économique qui se prépare, pour que les investisseurs fassent des choix raisonnés combinant faible consommation énergétique et faibles charges sur le travail, afin de stimuler l'emploi et de préserver l'environnement. En ce qui concerne le volet « lutte contre la fraude », je poursuis ce qui a été entamé par mes prédécesseurs. La Belgique a été, dès l'an 2000, à la pointe dans le contrôle des carrousels de TVA (plus d'1 milliard a ainsi été détourné). Actuellement, on n'en est plus qu'à 29 millions. Nous luttons ainsi contre la concurrence déloyale. Je déposerai au gouvernement une note stratégique en matière de Fraude Fiscale qui aura un volet préventif, un volet répressif et un volet sur l'échange d'informations avec l'étranger. La première cause de la fraude fiscale est l'ampleur de la pression fiscale. Il faut donc la rendre plus supportable. La Banque Nationale estime le montant de la fraude totale à 6 à 7 milliards d'euros. On en identifie déjà 4 milliards actuellement. Par contre, on estime encore mal la fraude du travail au noir en Belgique. Celui-ci entraîne une perte de recettes fiscales, mais on ne lutte pas contre le travail au noir uniquement par le biais de notre département. C'est principalement le travail d'autres départements.

TaxOnWeb

UPTR : La déclaration fiscale TaxOnWeb s'est avérée un véritable succès. Qu'en est-il au niveau des nouvelles déclarations TVA ? Au grand étonnement des transporteurs, il leur était demandé de cocher la case « demande de remboursement ». Pour quelle raison cette mention y figure-t-elle ?

Bernard Clerfayt : Il y a une explication très claire. La TVA est trimestrielle, et la loi prévoit que, **si on ne demande pas le remboursement, il est reporté sur le crédit du trimestre suivant. C'était déjà le cas avec la procédure papier.** Il fallait en faire la demande explicite. Le seul conseil que je peux donner est de cliquer sur la case demande de remboursement dans le trimestre même, sauf si votre stratégie de gestion de caisse est différente.

UPTR : L'eurovignette électronique est à présent une réalité et tout le monde s'en félicite. Certains transporteurs s'inquiètent cependant de ne recevoir aucune preuve de paiement. En cas d'erreur humaine, par exemple un numéro de plaque d'immatriculation erroné, que faire ? Etes-vous conscient du problème que cela peut poser en cas de contrôle ?

Bernard Clerfayt : La vraie réponse, sur le fond, est que l'encodage devrait être le plus immédiat possible et que l'on ait immédiatement la preuve de paiement. C'est l'objectif de l'informatisation. Maintenant, la réponse concrète, tant que ce n'est pas réglé, est que **la demande d'un accusé de réception me semble tout à fait légitime** et j'ai demandé à l'administration de pouvoir envoyer un accusé de réception immédiatement. Cependant, les programmes informatiques doivent être mis à jour le plus régulièrement possible. L'accusé de réception peut être perçu sur simple demande, donc demandez-le. Maintenant, on va essayer de voir si on ne peut pas modifier le programme afin de l'imprimer automatiquement. Je vous ferai signe à ce sujet.

“Le contexte économique ayant changé radicalement et le contexte budgétaire étant ce qu'il est, il ne nous est pas possible de faire une exception pour votre secteur en matière de diminution d’accises”

UPTR : A la suite de la manifestation organisée par l'UPTR en juin 2008, Monsieur Reynders et vous-même aviez pris divers engagements officiels vis-à-vis des transporteurs :

- **Remettre effectivement le taux d'accises à 304 EUR par 1000 litres pour le transport de biens**
- **Le délai du payement en matière de précompte professionnel et de TVA, ainsi que le remboursement avancé des crédits TVA**
- **Des incitants fiscaux pour les investissements dans les véhicules d'entreprises respectueux de l'environnement**
- **Des incitants fiscaux pour les investissements de sécurité**
- **En concertation avec d'autres membres du gouvernement : Examen des mesures nécessaires qui pourraient être envisagées en ce qui concerne les heures non-productives.**

Les incitants fiscaux pour les investissements de sécurité sont déjà d'application. Pourriez-vous nous expliciter quelles en sont les modalités et formalités ?

Bernard Clerfayt : Au vu des réactions émanant du milieu du Transport, le Gouvernement a décidé d'**accorder une déduction pour investissement majorée pour les investissements qui sont faits afin de sécuriser les véhicules** de société autres que les voitures, voitures mixtes et minibus. Il va de soi que les règles applicables en matière de déduction pour investissement valent également pour ces investissements et que les dépenses comptabilisées immédiatement en frais ne sont pas prises en considération pour la déduction pour investissement. Certains de ces frais peuvent éventuellement être pris en considération pour la déduction à concurrence de 120 p.c. des dépenses en cause pour autant qu'ils tombent dans la sphère d'application de l'article 64ter, CIR 92. Le projet est déjà passé en première lecture au conseil des ministres, au conseil d'Etat et passe bientôt en seconde lecture au Conseil des Ministres. Aucun amendement n'est prévu. Une issue favorable peut donc être espérée pour la fin de l'année. Ceci permettrait de rendre la mesure applicable pour l'exercice d'imposition 2009.

Carrousel TVA

UPTR : La diminution des accises n'a par contre pas encore été réalisée. Y a-t-il des perspectives à ce niveau ?

Bernard Clerfayt : Le contexte économique ayant changé radicalement et le contexte budgétaire étant ce qu'il est, il ne nous est pas possible de faire une exception pour votre secteur. Le citoyen ne comprendrait et n'accepterait pas ce genre de décisions.

UPTR : Beaucoup de transporteurs connaissent mal votre promesse de remboursement accéléré de la TVA bien que cette mesure leur soit extrêmement favorable. Pourriez-vous leur rappeler la marche à suivre et les conditions requises ?

Bernard Clerfayt : Tous les dossiers ne sont pas traités de la même manière. Tout dépend, en partie, de l'entreprise et de son comportement ainsi que de sa régularité. De sa situation fiscale particulière. **C'est une décision du receveur local. Les instructions générales du ministre n'entraînent pas automatiquement cette faveur.** Elle ne sera pas accordée aux mauvais payeurs, par exemple. Beaucoup d'affiliés l'obtiennent tout de même.

UPTR : Une dernière question, votre collègue, Vincent Van Quickenborne, Ministre pour l'Entreprise et la Simplification, dans sa volonté d'éliminer tous les documents papier, a étudié la possibilité de supprimer la lettre de voiture, CMR, prouvant notamment l'exportation de marchandises. Ceci a un lien direct avec la problématique des carrousels TVA. L'UPTR a, à plusieurs reprises, tiré la sonnette d'alarme à ce sujet. Quelle est votre opinion ?

Bernard Clerfayt : Je vois bien que l'intérêt en est que c'est un document émis par un tiers et qu'il a donc valeur de preuve. Je partage cependant l'idée générale de supprimer au maximum le support papier. Peut-être y a-t-il possibilité de passer à une version électronique.

UPTR : Comment pourrions-nous y faire apposer 4 signatures ?

Bernard Clerfayt : C'est une évolution qui n'est pas encore d'actualité en effet. Il faudrait aussi que cette règle s'applique à l'ensemble de l'Europe. Je comprends bien le problème que cela pose aux transporteurs routiers. J'examine la question.